MODELE DE LETTRE POUR LES ELUS

Monsieur le Député,

Un groupe de députés LREM envisage un amendement pour imposer le port du gilet haute visibilité et du casque à tous les conducteurs de 2/3 roues, de la trottinette aux motos de grosse cylindrée.

Cette vision simpliste de la sécurité routière qui assimile tous les types de véhicules autres que les voitures ou les camions est très réductrice et ne peut répondre au problème complexe qu’est la cohabitation de modes de transports aux caractéristiques aussi diverses en taille, vitesse, maniabilité, mode de propulsion, connaissance du code de la route et obtention d’un permis….

Alors, Monsieur le Député, je vous fais confiance pour mettre un peu de sérénité dans la chasse aux mesures de sécurité routière et ne pas cautionner des mesures opportunistes qui au mieux, si elles se montraient d’une quelconque utilité, ne devraient être appliquées qu’à une partie réduite et ciblée des usagers de la route.
A noter que le casque est déjà obligatoire pour une partie non négligeable des usagers concernés.

Pour ce qui est des nouveaux outils de mobilité électrique (trottinettes, monoroue…) il est évident qu’une réflexion de fond est à mener pour mettre en cohérence l’ensemble des règlementations (code de la route, infrastructures, permis, signalétique, signalisation, équipements…).

L’antenne FFMC78 a d’ailleurs déjà évoqué avec certains élus nationaux l’opportunité de mettre en place des Etats Généraux de la Sécurité Routière, ce qui serait l’occasion d’élaborer une stratégie à long terme prenant en compte les nouveaux modes de vie et de mobilité de nos concitoyens, ainsi que l’évolution de la structure des réseaux.

Merci d’avance pour votre écoute.

Recevez, Monsieur le député, l’expression de mon profond respect